

Genève

EN BREF

Survol des négociations commerciales bilatérales, plurilatérales et multilatérales Charles Akande, rédacteur

Le Canada demande une consultation sur les mesures commerciales correctives

Le Canada a déposé une plainte au sujet de « certaines mesures commerciales correctives systémiques » des États-Unis et, ce faisant, il a officiellement amorcé un processus de règlement des différends auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La demande de consultations, qui a été distribuée à l'ensemble des Membres le 10 janvier 2018, a en fait été communiquée aux États-Unis et à l'Organe de règlement des différends de l'OMC le 20 décembre 2017.

Dans le document de 32 pages, le Canada allègue que les États-Unis maintiennent « des mesures concernant des enquêtes, des réexamens ou d'autres procédures en matière de droits antidumping ou de droits compensateurs, qui sont incompatibles avec leurs obligations dans le cadre de l'OMC ».

Des sources bien au fait du dossier ont affirmé que le Canada est frustré de l'approche adoptée par les États-Unis en matière de recours commerciaux, notamment par la méthodologie utilisée dans plusieurs dossiers contre le Canada, y compris les récentes enquêtes sur le papier supercalandré ou des cas comme le bois d'œuvre résineux, les aéronefs et le papier non couché.

Une source canadienne a affirmé qu'Ottawa a déposé une plainte contre plusieurs pratiques commerciales correctives des États-Unis, car il croit qu'elles ne sont pas conformes aux règles de l'OMC et qu'elles gonflent artificiellement les droits de douane appliqués aux produits canadiens.

Les mesures commerciales correctives sont considérées par plusieurs comme l'une des principales priorités de l'administration Trump. La décision du Canada de contester les pratiques américaines a par conséquent surpris plusieurs

observateurs, qui perçoivent ce geste comme étant soit « très courageux » ou, comme l'a affirmé le représentant pour le commerce des États-Unis, Robert Lighthizer, « mal avisé ». M. Lighthizer a réagi très fortement à la plainte déposée par le Canada. Dans un énoncé publié le 10 janvier, le représentant pour le commerce des États-Unis a décrit la récente demande de consultations du Canada comme étant « une vaste attaque mal avisée contre le système de recours commerciaux des États-Unis ».

« Les recours commerciaux des États-Unis garantissent l'équité des échanges commerciaux en contrant le dumping ou les subventions qui nuisent aux travailleurs, aux producteurs agricoles et aux fabricants américains. Les allégations du Canada ne sont pas fondées et ne peuvent que diminuer la confiance des États-Unis envers l'engagement du Canada à faire des échanges mutuellement avantageux », a souligné M. Lighthizer, ajoutant que, ce faisant, le Canada « agissait contre les intérêts de ses propres entreprises et travailleurs » puisque d'autres pays comme la Chine seront les premiers bénéficiaires dans ce dossier.

« Par exemple, si les États-Unis retirent les commandes énoncées dans la plainte du Canada, la vague d'importations de la Chine et d'autres pays représentera des pertes d'exportations canadiennes vers les États-Unis de milliards de dollars, dont près de 9 milliards de dollars en exportations de produits d'acier et d'aluminium et plus de 2,5 milliards de dollars en exportations de bois et de produits du papier », a illustré M. Lighthizer, ajoutant que « les allégations du Canada menacent la capacité de tous les pays de défendre leurs travailleurs contre le

commerce déloyal. La plainte du Canada nuit au Canada. »

La demande de consultations lance officiellement les 60 jours de consultations entre les États-Unis et le Canada afin qu'ils discutent de l'enjeu et, espérons-le, qu'ils parviennent à un résultat satisfaisant pour les deux parties. Après cette période, le Canada pourrait demander la formation d'un groupe spécial pour résoudre l'enjeu.

Processus du PTPGP – les négociateurs en chef se réuniront au Japon en janvier

Les négociateurs en chef de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) doivent tenir leur première réunion à la fin janvier au Japon. L'ordre du jour n'a pas encore été déterminé, mais le plan, selon une source informée, est d'essayer de convaincre le Canada d'accepter rapidement les quatre enjeux restants.

Le gouvernement Abe au Japon, et d'autres pays du PTPGP comme l'Australie et le Chili, veulent signer l'accord avant que le Mexique ne tienne ses élections présidentielles et que la nouvelle administration chilienne prenne le pouvoir en mars. Le Chili a offert d'accueillir la cérémonie de signature du PTPGP à la fin février ou au début mars, a affirmé la source.

Plus tôt cette année, le ministre japonais de l'Économie, Toshimitsu Motegi, a rencontré son homologue vietnamien, le ministre des Finances Dinh Tien Dung, pour discuter des préoccupations de ce dernier concernant les dispositions sur le travail, que le Vietnam veut suspendre (et que le Mexique veut voir mises en œuvre). M. Motegi essaie d'aplanir les divergences entre ces deux nations et s'est rendu au Mexique la semaine dernière pour y rencontrer son homologue, a ajouté la source.

Toujours selon cette dernière, le Japon est prêt à accepter de suspendre les dispositions exigées par la Malaisie et le Brunei Darussalam, ce qui ferait du Canada le seul pays indécis. Si Ottawa refuse de signer l'accord d'ici mars, Tokyo et d'autres pays envisageront de signer le PTPGP sans le Canada, a affirmé la source.

Après la cérémonie de signature, le parlement de chaque pays devra ensuite ratifier l'accord, et ce dernier entrera en vigueur 60 jours après que six des pays participants auront complété leurs procédures internes. Le Japon, a ajouté la source, prévoit soumettre une ébauche de l'accord à la Diète (le parlement japonais) en 2018, dans l'objectif de voir l'accord entrer en vigueur aussi tôt qu'en 2019.

Genève en bref est publié par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada. On y fait état des divers événements qui se déroulent à Genève, particulièrement dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou formuler des observations, veuillez visiter : www.producteurslaitiers.ca, www.poulet.ca, www.lesoeufs.ca, www.leseleveursdedindonducanada.ca, www.chep-poic.ca.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-9254

